

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 06 SEPTEMBRE 2018**

**Délibération**  
n° 2018.09.093.B

**Education artistique  
et culturelle:  
demande de  
subvention auprès de  
la direction régionale  
des affaires  
culturelles (DRAC)**

**LE SIX SEPTEMBRE DEUX MILLE DIX HUIT à 17h00**, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **31 août 2018**

**Secrétaire de séance** : Alain THOMAS

**Membres présents** :

Jean-François DAURE, Michel ANDRIEUX, Anne-Marie BERNAZEAU, André BONICHON, Xavier BONNEFONT, Jacky BOUCHAUD, Michel BUISSON, Jean-Claude COURARI, Véronique DE MAILLARD, Gérard DEZIER, Denis DUROCHER, François ELIE, Guy ETIENNE, Jeanne FILLOUX, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Fabienne GODICHAUD, Annie MARAIS, François NEBOUT, Yannick PERONNET, Marie-Hélène PIERRE, Gérard ROY, Alain THOMAS, Roland VEAUX, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU

**Ont donné pouvoir** :

**Excusé(s)** :

Denis DOLIMONT, Michel GERMANEAU, Jean REVEREAULT, Vincent YOU

**BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 6 SEPTEMBRE 2018**

**DELIBERATION  
N° 2018.09.093.B**

CULTURE - POLITIQUE CULTURELLE

Rapporteur : **Monsieur BOUCHAUD**

**EDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE: DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA  
DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES (DRAC)**

« Le Parcours d'Education Artistique et Culturelle » (PEAC) est une action visant à favoriser l'éducation artistique et culturelle, adressée particulièrement au jeune public.

Les actions soutenues concernent :

- les différents temps de vie de l'enfant (scolaire, périscolaire, hors temps scolaire) ;
- plusieurs catégories d'interventions (pratique artistique, acquisition de connaissances, sensibilisation) ;
- plusieurs disciplines (musique, théâtre, arts de rue, cirque, art contemporain...).

Depuis 2016, la politique culturelle de GrandAngoulême axe une partie de ses missions sur la mise en œuvre des PEAC, par la coordination des actions des établissements et des partenaires culturels (Théâtre d'Angoulême, Cité internationale de la bande dessinée et de l'image, FRAC, musées d'Angoulême, Via Patrimoine) et la mise en œuvre d'actions à destination du jeune public.

Une première phase de préfiguration (2016) a permis de structurer la démarche, de créer une dynamique de territoire et d'obtenir un financement de 7 000 € de la direction régionale des affaires culturelles (DRAC) de Nouvelle-Aquitaine.

En octobre 2017, GrandAngoulême a signé un Contrat territorial d'éducation artistique et culturelle de 3 ans (2017-2020) avec l'Etat, en présence du ministre de l'éducation nationale et de la ministre de la culture.

L'objectif du contrat de territoire est de permettre à chaque enfant des 38 communes de GrandAngoulême de rencontrer plusieurs disciplines dans son parcours de citoyen en devenir, en temps scolaire et extra-scolaire.

La démarche des parcours positionne GrandAngoulême comme animateur de territoire auprès des grands établissements et renforce les liens autres que financiers avec les partenaires culturels du territoire, mais également avec les partenaires institutionnels (DRAC, inspection académique, rectorat). Cela permet également de renforcer le lien entre politique culturelle et politique enfance-jeunesse.

Il est proposé de continuer en 2018-2019 la phase opérationnelle lancée en 2017 par la réalisation d'une politique d'éducation artistique et culturelle s'appuyant sur :

- La coordination des établissements culturels pour des actions communes à destination du jeune public ;
- Le pilotage GrandAngoulême d'un PEAC à dominante rurale, basé sur l'expérience de l'Epiphyte et d'un PEAC à dominante urbaine, orienté sur les quartiers prioritaires.

Les moyens de mise en œuvre prennent plusieurs formes :

- Des résidences pédagogiques au long cours auprès de 20 classes ou groupes sur le territoire durant toute l'année scolaire 2018-2019 ;

- Un livret d'éducation artistique et culturelle (EAC) à destination des enseignants et animateurs socio-culturels des 38 communes, recensant les propositions de chaque établissement et structure culturels partenaires (visuels réalisés par l'illustrateur angoumois Olivier Balez) ;
- Un cycle de conférences et de formations, à destination des enseignants et professionnels de la culture et de l'éducation mais également du grand public.

Un soutien à hauteur de 48 200 € sera sollicité auprès de la DRAC Nouvelle-Aquitaine pour la réalisation de cette politique EAC, dans le cadre de la convention DRAC-GrandAngoulême 2017-2020 portant sur la mise en œuvre d'actions de pratiques artistiques, de sensibilisation, de formation et de coordination. Ce montant représente 50% du budget artistique alloué au projet EAC (cf. budget en annexe).

**Je vous propose :**

**D'AUTORISER** monsieur le Président à solliciter une subvention d'un montant de 48 200 € auprès de la direction régionale des affaires culturelles (DRAC) Nouvelle-Aquitaine dans le cadre des Parcours d'Éducation Artistique et Culturelle et à signer les documents afférents.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE  
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

<b>Certifié exécutoire :</b>	
<b><u>Recu à la Préfecture de la Charente le :</u></b>  <b>10 septembre 2018</b>	<b><u>Affiché le :</u></b>  <b>10 septembre 2018</b>